

EIRL et auto entrepreneur : différences entre les deux statuts

Description

L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée ([EIRL](#)) et [l'auto-entrepreneur](#) sont deux régimes différents. L'auto-entreprise est une entreprise individuelle bénéficiant d'un régime simplifié. Sachez également que les deux peuvent se cumuler. En effet, l'EIRL est une option pour tout entrepreneur individuel et notamment les micro-entrepreneurs afin de leur permettre de protéger leur patrimoine. L'auto-entrepreneur est un statut qui offre surtout des avantages fiscaux et sociaux.

Voici un panorama des différences entre les régimes d'EIRL et d'auto-entrepreneur, des conditions pour les cumuler, et enfin la procédure à suivre afin de [transformer le statut d'auto-entrepreneur en EIRL](#).

Flash actu : il n'est plus possible de créer une EIRL ! En effet, la [loi n°2022-172 du 14 février 2022](#) en faveur de l'activité indépendante, entrée en vigueur le 15 mai 2022 vient créer un statut unique pour l'entrepreneur individuel et [supprime le statut](#) d'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL).

Grâce au statut de [l'entreprise individuelle](#), le patrimoine personnel et professionnel de l'entrepreneur sont séparés, protégeant ainsi le patrimoine personnel des créanciers professionnels.

[Créer mon auto-entreprise](#)

[Créer mon EI en ligne](#)

EIRL et auto-entrepreneur : quels points communs ?

L'EIRL et l'auto-entreprise peuvent être qualifiés d'options offertes aux entrepreneurs individuels. Dans les deux cas, l'entrepreneur individuel ne fait qu'un avec son entreprise, **il n'y a pas de patrimoine distinct** car aucun des deux statuts EIRL ou auto-entrepreneur n'offre la personnalité morale.

Cela signifie que les créanciers, professionnels ou personnels, peuvent se faire payer sur **l'intégralité du patrimoine de l'entrepreneur** (meubles, voiture, objets de valeur, matériaux, stock).

EIRL et auto-entreprise : quelles différences ?

Les différences entre EIRL et auto-entrepreneur se retrouvent principalement dans ce que les deux statuts ont à offrir.

L'auto-entreprise

Le régime auto-entrepreneur permet tout d'abord à l'entrepreneur d'être assujéti à [l'option micro-fiscale](#) et [micro-sociale](#) grandement avantageuses. Parmi ces avantages, le principe « **pas de chiffre d'affaires, pas de cotisations** », permet notamment au micro-entrepreneur n'ayant pas réalisé de chiffre d'affaires de ne pas avoir à payer de cotisations sociales.

L'inconvénient du régime de l'auto-entreprise est que **sa responsabilité est très forte**. En effet, seule sa résidence principale est saisissable. De ce fait, les créanciers pourront se servir sur l'intégralité du patrimoine de l'entrepreneur.

Zoom : La création d'une micro-entreprise est **soumise à certaines conditions et se fait par déclaration**. Pour alléger et simplifier ce processus, **LegalPlace** vous propose de [créer votre micro-entreprise en ligne](#) et en quelques clics seulement ! Il vous suffit de remplir un questionnaire en **5 minutes** et votre dossier sera traité sous **24h**. Nos experts vous accompagnent tout au long de cette démarche et sont là pour répondre à vos questions.

L'EIRL

Choisir l'EIRL vous permettra de limiter la responsabilité de l'entrepreneur individuel avec la création d'un **patrimoine d'affectation professionnel**.

Le patrimoine d'affectation, qu'est-ce que c'est ?

Le patrimoine d'affectation est **une enveloppe qui s'ajoute au patrimoine personnel de l'entrepreneur**, et dans laquelle il pourra y mettre tous les biens dont il se sert pour son activité professionnelle. On y retrouve une définition à l'[article L 526-6 du code de commerce](#).

Pour composer ce patrimoine d'affectation, l'entrepreneur individuel devra procéder à **l'évaluation de ses biens** :

- Si les biens excèdent une valeur de 30.000 €, l'entrepreneur devra faire appel à un commissaire aux comptes ou à un expert-comptable pour procéder à l'évaluation,

- Si le bien à évaluer est un immeuble, l'entrepreneur devra faire appel à un notaire.

De plus, l'EIRL a l'obligation **d'actualiser chaque année la liste des biens affectés**, soit en ajoutant de nouveaux biens, soit en réévaluant les biens déjà affectés. Pour cela il lui suffira de déposer un relevé au RCS ou au RM.

Quels sont les conséquences de ce patrimoine d'affectation ?

Avec l'EIRL, il y aura donc une sorte **de séparation des patrimoines** :

- Les créanciers professionnels se désintéresseront sur le patrimoine professionnel
- Les créanciers personnels se serviront sur patrimoine personnel de l'EIRL

L'avantage non négligeable de l'EIRL est donc **la protection du patrimoine de l'entrepreneur** sans forcément passer par la création d'une société.

Toutefois, l'inconvénient est que la mise en place de l'EIRL est **plus compliquée** que celle de l'auto-entrepreneur car elle nécessite d'évaluer les biens qui vont être affectés à l'activité professionnelle, et donc de faire appel à des professionnels qu'il faudra rémunérer.

Attention : en cas de fraude ou de manquements à ses obligations fiscales, l'auto-entrepreneur soumis au régime de l'EIRL pourra à nouveau être responsable sur la totalité de son patrimoine.

Peut-on cumuler le statut d'auto-entrepreneur avec l'EIRL ?

Sachez que vous pouvez cumuler les régimes de l'EIRL et de l'auto-entreprise.

Pourquoi opter pour ce cumul ?

Avant d'envisager cumuler ces deux régimes, il faudra d'abord **distinguer si cela est intéressant pour votre un projet**. En effet, en fonction de l'activité, il ne sera peut-être pas judicieux d'opter pour le statut EIRL. Ce sont deux statuts **complémentaires** et non pas concurrents qui permettent de cumuler les avantages des deux régimes.

Par exemple, si l'auto-entrepreneur exerce une activité qui engendre peu de dépenses, alors il n'y aura pas d'intérêt à supporter les coûts de la création d'un patrimoine d'affectation. Cependant, si l'auto-entrepreneur exerce une activité

artisanale qui nécessite l'achat de beaucoup de matériaux et donc d'avoir du stock, il sera intéressant de recourir à l'EIRL afin que les créanciers se désintéressent sur le stock en cas de besoin.

Comment bénéficier de ce cumul ?

Afin de bénéficier de ce cumul, il faudra respecter **les conditions** pour [devenir auto-entrepreneur](#) ([limite du chiffre d'affaires](#), notamment).

Une autre condition du cumul est de **respecter le régime fiscal de l'auto-entrepreneur**. En effet, au niveau fiscal, l'EIRL est soumis au régime de l'impôt sur le revenu s'appliquant aux entrepreneurs individuels (ou bien à l'IS en cas d'option). L'auto-entrepreneur est, quant à lui, soumis au régime micro. L'auto-entrepreneur qui cumulerait son statut avec celui de l'EIRL devra rester au régime micro.

Sachez enfin qu'il est possible de se déclarer auto-entrepreneur et EIRL en même temps, via le formulaire de [déclaration d'activité auto-entrepreneur](#). Pour cela, il faut joindre au dossier de demande d'immatriculation **une déclaration de patrimoine EIRL**.

Attention : même en cas de déclaration conjointe EIRL et auto-entrepreneur, si la valeur des biens est supérieure à 30.000 € il faudra faire appel à un professionnel pour évaluer le bien (CAC ou expert-comptable). Si c'est un bien immobilier, il faudra qu'un notaire prenne en charge l'évaluation.

Comment transformer son auto-entreprise en EIRL ?

Quelles possibilités ?

Il y a **trois possibilités** pour passer du statut d'auto-entrepreneur à EIRL :

- Rester auto-entrepreneur et opter pour le régime EIRL,
- Sortir du statut d'auto-entrepreneur et devenir EIRL,
- Sortir du statut d'auto-entrepreneur et devenir EIRL à l'IS.

Comment transformer son AE en EIRL ?



LegalPlace.

Quelle procédure ?

Pour ces trois possibilités, la procédure à suivre est la même : l'auto-entrepreneur souhaitant passer EIRL devra **déposer une déclaration d'affectation auprès du Centre des formalités des entreprises** dont il dépend. Il devra y joindre :

- [Le formulaire P2-P4 Auto-entrepreneur](#),
- Le [formulaire PEIRL](#) Auto-entrepreneur,
- Un acte notarié en cas d'affectation d'un immeuble,
- Un rapport établi par un professionnel (commissaire aux comptes, expert-comptable), en cas d'affectation d'un bien d'une valeur dépassant 30.000 €,
- L'autorisation du conjoint en cas d'affectation d'un bien commun (ou de l'indivisaire si c'est un bien indivis).

Comment sortir du régime de l'auto-entreprise ?

Dans le cas où l'auto-entrepreneur souhaite sortir de ce statut pour devenir EIRL, alors il devra également **dénoncer son option pour le régime auto-entrepreneur avant le 31 octobre de l'année civile en cours**.

Cette dénonciation entraînera l'obligation pour l'entrepreneur **d'ouvrir un compte professionnel dédié à son activité**, il devra tenir une comptabilité, et il devra publier chaque année ses comptes.

Enfin, pour le cas où l'auto-entrepreneur souhaite sortir de son statut afin de passer au statut EIRL à l'IS, il devra également **demander son assujettissement à l'impôt sur les sociétés**. Cette demande se fait par courrier recommandé avec avis de réception, dans les trois premiers mois de l'exercice au cours duquel l'entrepreneur souhaite y être assujetti. Dans ce cas, l'entrepreneur perdra les avantages de l'auto-entrepreneur, notamment les cotisations sociales seront calculées sur sa rémunération.

Tableau comparatif : avantages et inconvénients de l'EIRL et de l'auto-entreprise

	Auto-entrepreneur	EIRL
Avantages	• Comptabilité simplifiée • Régime fiscal et social avantageux • Facilité d'immatriculation • Création gratuite	• Création d'un patrimoine d'affectation • Responsabilité limitée • Cumul possible avec le régime auto-entrepreneur • Possibilité d'opter à l'IS
Inconvénients	• Responsabilité forte • Seule la résidence principale est insaisissable • Montant du chiffre d'affaires limité • Difficulté pour valoriser l'activité	• Dépôt annuel des comptes • Coûts supplémentaires (dépôt de bilan, déclaration, ouverture d'un compte bancaire dédié, évaluation des biens) • Impôts sur les plus-values professionnelles

FAQ

Comment bénéficier du cumul entre EIRL et auto-entreprise ?

Afin de bénéficier de ce cumul, il faudra respecter les conditions pour devenir auto-entrepreneur ainsi que respecter le régime fiscal de l'auto-entrepreneur. Sachez enfin qu'il est possible de se déclarer auto-entrepreneur et EIRL en même temps, via le formulaire de déclaration d'activité auto-entrepreneur. Pour cela, il faut joindre au dossier de demande d'immatriculation une déclaration de patrimoine EIRL.

Comment transformer son auto-entreprise en EIRL ?

Il y a trois possibilités pour passer du statut d'auto-entrepreneur à EIRL. Vous pouvez rester auto-entrepreneur et opter pour le régime EIRL, sortir du statut d'auto-entrepreneur et devenir EIRL ou bien encore sortir du statut d'auto-entrepreneur et devenir EIRL à l'IS.